

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. La Société décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 30 MAI 2018

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS ET LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE LA SOCIETE ELECTRO POWER SYSTEMS S.A.



INITIEE PAR GDF INTERNATIONAL, FILIALE DE



MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE DE ELECTRO POWER SYSTEMS S.A.

Prix de l'Offre :

9,50 euros par action EPS
9,30 euros par bon de souscription d'action EPS

Durée de l'Offre :

10 jours de négociation



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent communiqué de presse est établi et publié par Electro Power Systems S.A. (la « **Société** » ou « **EPS** ») conformément aux dispositions de l'article 231-27, 3° du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 18-205 en date du 29 mai 2018 sur la note en réponse établie par la Société (la « **Note en Réponse** ») dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par GDF International et visant la totalité des actions et des bons de souscription d'actions de la Société (l'« **Offre** »).

En application des articles 231-19 et 261-1 I du règlement général de l'AMF, le rapport du cabinet Associés en Finance, représenté par Monsieur Arnaud Jacquillat et Madame Catherine Meyer, en qualité d'expert indépendant, est inclus dans la Note en Réponse.

La Note en Réponse de la Société, visée par l'AMF est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.electropowersystems.com) et peut être obtenue sans frais sur simple demande au siège social de la Société (13 avenue de l'Opéra, 75008 Paris).

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'EPS seront déposées auprès de l'AMF et mises à disposition du public, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre. L'Offre sera ouverte pendant une période de 10 jours de négociation étant précisé que la date de clôture sera arrêtée par l'AMF conformément à son règlement général.

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre en vue de vendre ou d'acquérir des titres financiers, ni une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays, y compris en France. L'Offre est faite exclusivement en France. L'Offre n'est pas étendue, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou à des personnes se trouvant aux Etats-Unis. En conséquence, aucun exemplaire ou copie du présent document, et aucun autre document relatif à cette Offre, ne pourra être envoyé, communiqué ou diffusé aux Etats -Unis de quelque manière que ce soit.

La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution constituerait une violation de la loi ou de la réglementation applicable ou soumettrait la Société à une obligation légale quelconque. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions.

En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. La Société décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.